



Conseil
communal

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission

Concernant le préavis municipal n° 15/2018
Demande de crédit complémentaire d'investissement de CHF 74'000.00
pour l'équipement du puits d'Ecoteaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis n° 15/2018, composée de Madame Sandrine Herminjard et de Messieurs Pascal Dufey, Vincent Gillard, Christophe Rittener et Florian Meyer (Président-rapporteur), s'est réunie le 19 septembre 2018 à Palézieux.

Monsieur Frédéric Isoz, délégué de la Municipalité d'Oron, a participé à une partie de cette réunion et a répondu à toutes les questions que la commission lui a posées. Cette dernière le remercie pour sa disponibilité.

Contexte

La commune d'Oron souhaite augmenter dès que possible ses ressources en eau, afin de réduire ses achats aux services voisins.

Dans ce cadre, la Municipalité d'Oron avait déposé le préavis 5/2016 relatif à une demande de crédit d'investissement (CHF 305'000.00) pour l'équipement du puits d'Ecoteaux au lieu-dit Au Véry. Ce projet s'inscrit dans la planification du Plan directeur de la distribution de l'eau potable pour la commune d'Oron. Les essais de pompage réalisés à l'époque avaient montré un rendement potentiel de 250 l/min. Ce préavis avait été accepté par le Conseil communal en date du 14 mars 2016.

Suite à divers contacts avec la DGE (Direction générale de l'environnement), cette dernière a exigé que le forage soit déplacé d'environ 50 mètres car il se trouvait trop proche de certaines habitations. Un nouveau forage a donc été réalisé. Son coût peut être estimé, selon M. Isoz, à environ CHF 50'000.00 et grève donc une part importante du poste 8 (Divers, imprévus et honoraires) fixé à env. CHF 68'000.-- dans le préavis 5/2016. Ce nouveau percement, d'un diamètre plus important, a permis cependant d'avoir un débit d'eau de pompage plus important (env. 350 l/min).

Analyse du préavis

La mise à l'enquête de la demande d'octroi d'une concession de pompage pour exploiter la nappe souterraine a fait l'objet de deux oppositions. Il s'agissait de craintes de certains habitants du secteur concerné d'avoir une baisse de rendement de leur source d'eau.



Après avoir entendu les opposants, la DGE, qui traite de ces oppositions, a délivré à la commune d'Oron une autorisation provisoire d'exploitation de deux ans pour le puits d'Ecoteaux aux conditions suivantes :

- le débit maximum du pompage sera fixé à 350 l/min
- les prescriptions du Service de la consommation et des affaires vétérinaires devront être respectées
- un suivi hydrogéologique de l'exploitation du puits et des captages privés sera effectué durant 2 ans
- un rapport du suivi sera transmis à la DGE

A l'issue de cette période, une réévaluation sera faite par la DGE pour déterminer le débit maximal pour la concession d'exploitation définitive. De plus, s'il est prouvé que le puits a une influence sur les sources privées, une convention pourra être établie avec les deux opposants concernés. Quoi qu'il en soit, sur une base de 250 à 350 l/min, le projet paraît rentable et peu risqué pour la commune.

Sur cette base, les opposants ont retiré leur opposition.

Par ailleurs, lors des essais de pompage au puits d'Ecoteaux, il a été constaté une modification du débit, voire un tarissement, de la source Place à Riquet (d'un débit habituelle d'environ 12 l/min). Compte tenu des investissements réalisés en lien avec cette source lors des travaux en traversée du village d'Ecoteaux, il est souhaité de maintenir un débit minimum pour cette source qui appartient à plusieurs propriétaires, dont la commune d'Oron.

Conclusion

Le présent préavis a donc pour but de financer :

- les demandes complémentaires exigées par la DGE, soit les sondages pour les essais de traçage complémentaire et le suivi hydrogéologique
- le maintien du débit minimum pour la source Place à Riquet
- les surcoûts pour la fin de ces travaux, soit le pompage pour l'abaissement de la nappe et la modification de l'accès au chantier. Ces travaux supplémentaires encore être confirmés.

Il est à noter que la commission aurait souhaité connaître le montant des dépenses engagées à ce jour et à prévoir sur ce dossier, pour une meilleure compréhension de la demande de crédit complémentaire.

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis n° 15/2018.

Oron, le 19 septembre 2018

La Commission :

Sandrine Herminjard

Pascal Dufey

Vincent Gillard

Christophe Rittener

Florian Meyer
(Président-rapporteur)

